

Communiqué de presse

Cayenne, le 18 novembre 2014

Malathion en Guyane : précautions et vigilance !

A l'heure où de nombreuses voix se sont déjà élevées pour contester le bien-fondé de la pulvérisation d'insecticides dans la lutte contre la prolifération des moustiques et en ce jour de reprise de la diffusion de malathion, GUYANE NATURE ENVIRONNEMENT souhaite rappeler quelques points essentiels concernant les précautions officielles que doivent prendre les citoyens lors des pulvérisations et la nécessaire vigilance qu'induit l'utilisation de ces substances toxiques.

Précautions :

Recommandations des rapports de l'HCSP (Haut Conseil de Sécurité Publique) et de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

- 1) Veiller à protéger les surfaces et ustensiles potentiellement en contact avec les denrées alimentaires,
- 2) Ne pas rester dehors et fermer les portes et fenêtres ou volets lors des opérations de pulvérisation et dans l'heure suivante (valable pour les animaux domestiques)
- 3) Bâcher sa piscine durant les périodes de pulvérisations ou *“éviter de se baigner dans sa piscine privée durant les 48 heures suivant les pulvérisations de malathion,”* a notamment indiqué de son côté le préfet Éric Spitz, en précisant : *“pour les piscines salées, cela ne pose aucun problème”*, car la métabolisation en malaaxon extrêmement toxique a lieu spécifiquement au contact du chlore.
- 4) Les automobilistes doivent être « invités ainsi à mettre leurs véhicules en retrait des zones de passage des aires d'épandage » (risque de « dommage irréversible » pour les peintures !)

Vigilance :

- I. Dans un premier temps, le délai d'information préalable des populations au sujet du malathion semble court : communication des calendriers de passage le 17/11 pour diffusion à partir du 18/11.
- II. Il s'agit de rappeler également que tout insecticide ou produit phytosanitaire est potentiellement dangereux pour la santé humaine et animale (amphibiens, insectes « utiles ») et pour l'environnement en général (durée longue de dégradation, conséquences non maîtrisées car non étudiées). Même les produits de démoustication « classiques » utilisés sur le territoire (deltaméthrine) produisent des résistances, comme le souligne le rapport de l'institut Pasteur de Guyane du 28 mai 2014.

III. Concernant le malathion, le rapport précise: « l'usage du malathion sur des populations présentant déjà une résistance risque de conduire à une sélection rapide du ou des mécanismes de résistance en présence. Aussi, dans le cas où le malathion serait amené à être utilisé en Guyane, son usage ne devra être préconisé que sur la durée la plus courte jugée nécessaire au regard de la situation épidémiologique... d'autre part, les populations d'*Aedes aegypti* de Guyane étant déjà résistantes à cet insecticide, les pulvérisations spatiales de malathion risquent de n'avoir qu'un impact limité sur le terrain. Aussi, dans le cas où le malathion serait amené à être utilisé en Guyane, il sera indispensable de vérifier l'efficacité réelle des formulations retenues et de leurs méthodes d'application en conditions opérationnelles. »

Compte-tenu des préalables en matière de suivi (absence de rapport de suivi post-application pour évaluer l'impact à moyen et long termes sur l'écosystème suite aux pulvérisations ayant eu lieu en Guyane jusqu'en 2009), il conviendra d'être particulièrement vigilants lors de cette campagne qui n'est pas censée dépasser la durée autorisée de 180 jours.

IV. Des questions restent en suspens :

1. pourquoi ce produit n'a-t-il pas été utilisé en Guadeloupe et Martinique où la prolifération du virus est bien plus importante qu'en Guyane ?
2. pourquoi l'usage de cet insecticide jusqu'en 2009 n'a-t-il pas fait l'objet de suivis ?
3. pourquoi la Guyane n'a-t-elle pas mis en place comme la Guadeloupe, depuis le début de l'épidémie, des Brigades Anti Chikungunya (250 jeunes en insertion ont visité plus de 5 000 maisons et détruits plus de 2 600 sites de reproduction) ?
4. combien coûte cette politique de pulvérisation « exceptionnelle » ?
5. quelles implications pour le développement d'activités de production agricoles durables sur le territoire ? (Comme l'a signalé l'association Apiguy des apiculteurs de Guyane: « Ce produit est déclaré de "toxicité très élevée" pour l'hyménoptère que nous nous efforçons de préserver et de promouvoir», ce qui questionne sur le bien-fondé de l'utilisation du malathion sans avoir connaissance des implications de ce produit sur « l'ensemble de ces insectes indispensables à l'équilibre écosystémique de plus en plus fragile ».
6. et dans nos jardins ? « Pulvériser veut dire que le produit va dans les jardins, les fruits, les légumes. Des gens prennent des décisions et choisissent d'utiliser un produit mortel et toxique sans consulter ni les scientifiques, ni la population. » Christophe Duplais, chimiste chargé de recherche CNRS
7. comment vont-être réalisés les suivis et paramètres d'épandage sur les hommes et l'environnement, et par qui ?

- V. Enfin, gardons en tête que l'objectif prioritaire de la gestion du risque pour le HCSP n'est que de retarder l'explosion épidémique en Guyane pour permettre aux autorités sanitaires d'améliorer l'offre de soins et d'assurer la disponibilité des médicaments et lits. Ces pulvérisations n'ont pour objectif que de permettre aux autorités compétentes de faire face ultérieurement à une épidémie qu'elles se résignent déjà à ne pas pouvoir arrêter.

Pour toutes ces raisons, GUYANE NATURE ENVIRONNEMENT regrette qu'en 2014 nous nous en remettions encore à des épandages massifs d'insecticides particulièrement toxiques pour l'Homme et l'environnement jusque dans le cœur des villes et cités.

Nous nous permettons de douter de la pertinence du choix qui a été fait d'utiliser cet insecticide et rappelons que son acceptation sociale passera nécessairement par une transparence la plus complète et totale possible sur les mesures et suivis qui seront mis en place ainsi que sur le lien visible, direct et rapide de diminution des cas de personnes touchées par le Chikungunya que l'on pourra attribuer à l'utilisation de ce produit.

Contact :

Cécile Goursat : coordination@federation-gne.org (Cayenne, -3h GMT)

Coordinatrice de la fédération Guyane Nature Environnement